



Essonne Nature Environnement

Epinay-sur-Orge, le 4 janvier 2014

Monsieur le Président de la commission d'enquête Prédecelle

Mairie de Limours
Place du Général de Gaulle
91470 Limours en Hurepoix

Avis d'Essonne Nature Environnement à l'enquête publique n° 2013/PREF/DRCL/BEPAFI/508 du 15 octobre 2013 concernant la Prédecelle

Le PPRn Inondation de la vallée de la Prédecelle a été prescrit le 19/12/2000 suite aux inondations de juillet 2000, mais l'enquête n'a pas été lancée.

Une étude du Burgeap en 2004 proposait des mesures douces pour diminuer les conséquences du ruissellement. Celui-ci est resté lettre morte.

Cette absence de PPRi approuvé permet à Antea d'écrire dans la pièce 14-20 page 11 :

*« Avec toutes les réserves nécessaires résultant **de l'absence de données hydrométriques sur la Prédecelle**, les déversoirs permettent de faire transiter un débit théorique d'occurrence supérieure à mille ans. »*

L'Autorité Environnementale souligne que l'étude hydromorphologique est prévue dans le SDAGE.

A aucun moment, dans le dossier, il n'est fait référence aux mesures à prendre pour obtenir le bon état de la Prédecelle en 2021.

Autrement dit, nous n'avons pas d'informations pertinentes pour prendre des décisions.

En consultant le site internet Prim.net qui favorise la mise à disposition, le partage et l'actualisation d'informations relatives aux risques naturels et technologiques pour renforcer notre résilience individuelle et collective, en particulier la base de données Gaspar qui contient toutes les arrêtés de catastrophe naturelles classés par type et par commune, il est facile de construire le tableau ci-dessous. Lors de l'épisode pluvieux de juillet 1988 les communes de Limours et Forges les Bains sont impactées par inondations coulées de boue; ce n'est que 11 ans plus tard que l'on trouve des impacts similaires sur la commune de Briis sous Forges.

Deux colonnes reprennent le tableau 56 page 187 du rapport Antea

Evénement

Commune	Risque	Evénement								Maisons touchées en 2000	Maisons touchées après travaux
		08-31/12/1982	23/07/1988	16/06/1997	30/05/1999	25-29/12/1999	07/07/2000	23-24/07/2000	05/05/2012		
Briis-sous-Forges	Inondations et coulées de boue	non	non	non	non	oui	oui	oui	oui	59	30
Forges-les-Bains	Inondations et coulées de boue	non	oui	non	oui	oui	oui	oui	non	20	14
Limours	Inondations et coulées de boue	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	7	5
Pecqueuse	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	non	non	non	non	oui	non	non	non		
Saint-Maurice-Montcouronne	Inondations et coulées de boue	oui	non	non	non	oui	oui	oui	non		
Vaugrigneuse	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	24	7

Ce tableau montre que :

- 1--les bases sont la crue de juillet 2000 qui s'est produite après la tempête du 25 au 30 décembre 1999. Les perturbations de la tempête ont-elles été effacées en 6 mois ?
- 2—sur 110 maisons touchées en 2000 moins d'un quart étaient construites en 1988 en particulier très peu à Briis sous Forges et Vaugrigneuse.
- 3—les inondations résultent principalement du ruissellement.
- 4—les travaux bénéficient pour près de 80% aux maisons de Briis sous Forges et Vaugrigneuse. (47 sur 55). Soit environ 80 000€ de travaux par habitation avec un résultat incertain et aucune perspective pour atteindre le bon état écologique.

Le dossier est particulièrement peu loquace sur le PCB qui résulte probablement d'anciennes activités industrielles. En particulier un sédiment qui n'est pas remis en mouvement dans le cours d'eau est un déchet s'il est déposé à terre, il doit donc être traité selon la législation sur les déchets - en particulier pour ceux pollués par le PCB qui sont a priori dans la catégorie déchets dangereux. Une sage précaution est d'éviter de déplacer des sédiments pollués.

L'atteinte à des zones humides importantes pour la qualité de la Prédecelle n'est pas correctement compensée. Les chiffres sont très peu fiables.

De ce constat, Essonne Nature Environnement donne **un avis DEFAVORABLE** au projet tel que soumis à la présente enquête publique.

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE LA NATURE DE L'ESSONNE

Téléphone : 01 69 09 02 99 - 14 rue da la Terrasse - 91360 Epinay sur Orge -

ASSOCIATION LOI DE 1901 AGREEE PAR LE PREFET DE L'ESSONNE ARRETE N° 2012-DDT-SE 625 du 20 décembre 2012

Habilitée à participer au débat sur l'environnement arrêté préfectoral n° 2012-DDT-SE 316 du 17 juillet 2012

le courrier doit être adressé à Monsieur le Président - ENE - 14 rue de la terrasse - 91360 Epinay sur Orge

Siret 785165630 00027 APE 913 E

adnessonne@orange.fr